EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 23/2011

Concerne : demande de crédit pour la création d'une place de rebroussement à l'extrémité Sud de la route du Grand-Chemin et de transfert au domaine public communal de la place de rebroussement et de sa voie d'accès

---

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 320'000.-- (trois cent vingt mille francs) pour la création d'une place de rebroussement à l'extrémité Sud de la route du Grand-Chemin. La Municipalité soumet également à votre approbation une demande de transfert au domaine public communal de ladite place de rebroussement et de sa voie d'accès.

1. Préambule

Le 28 juin 2011, M. Yvan Tardy, Syndic et M. Alexandre Good, Secrétaire municipal, paraphaient pour la Municipalité une convention entre la commune d'Epalinges et les promoteurs/acquéreurs d'une parcelle d'une surface de 18'500 m^2 issue d'un fractionnement et d'une réunion des parcelles n^{os} 1922, 1921, 1920, 1918, 523 et 521 de la commune d'Epalinges. Cette nouvelle parcelle correspond au futur quartier des Grands-Champs actuellement en construction.

Etant donné que le seul passage pour accéder à ce nouveau quartier ne peut être réalisé qu'au travers des parcelles 1919 (propriété de M. Jean Jaekle) et 1626 (propriété de la commune d'Epalinges), la convention précitée stipule notamment :

1. *La Commune d'Epalinges s'engage à mettre à l'enquête publique d'ici le 30 juin 2011 au plus tard, la place de rebroussement et sa voie d'accès, telles que figurées sur le plan intitulé « variante 1 »*.*
   Si l'enquête publique aboutit avec succès, la place de rebroussement et sa voie d'accès passeront au domaine public communal.
   Tous les frais de mise à l'enquête publique, ainsi que ceux d'aménagement et d'entretien de la place de rebroussement et de la voie d'accès seront à la charge de la Commune d'Epalinges.

* Le plan intitulé « variante 1 » dressé le 2 mai 2011 par F. Bovay, ingénieur-géomètre du bureau BBHN SA à Epalinges est annexé au présent préavis.

Le dossier relatif à l'aménagement d'une place de rebroussement à l'extrémité Sud de la route du Grand-Chemin a été soumis à l'enquête publique du 29.06.2011 au 28.07.2011 selon les dispositions de la Loi sur les routes (LRou).

Deux oppositions motivées par l'augmentation du trafic et du bruit et trois observations demandant la création d'une zone 30 Km/h, des mesures de protection contre le bruit et la signalisation de l'école du Grand-Chemin ont été enregistrées à l'issue de l'enquête publique.

Une rencontre entre les habitants du quartier du Grand-Chemin signataires des deux oppositions et des représentants de la commune d'Epalinges a été organisée à fin août 2011. Lors de cette rencontre, les représentants de la Municipalité ont informé les « opposants » des études et démarches envisagées par la commune pour améliorer la protection du quartier contre les nuisances sonores et pour solliciter les autorisations permettant d'instaurer des zones 30 km/h dans certains quartiers de la commune.

Suite à cette rencontre, les oppositions au projet d'aménagement de la place de rebroussement à l'extrémité Sud de la route du Grand-Chemin ont été retirées par leurs auteurs, respectivement le 13 septembre 2011 et le 22 octobre 2011.

2. Description des travaux projetés

Le projet prévoit de remodeler un tronçon de chaussée et d'aménager une place de rebroussement au bas du Grand-chemin, sur la Commune d'Epalinges.

La longueur du projet est de 50 m. environ. La chaussée est prolongée jusqu'en limite de la parcelle n° 1919 afin de permettre la liaison au chemin privé du nouveau quartier des « Grands Champs », route de Berne 242-252-254-256.

Cet ouvrage, d'un diamètre extérieur de 25 m. et d'une zone infranchissable de 10 m. de diamètre en forme de butte végétalisée, permettra le rebroussement des bus scolaires ainsi que des véhicules de déneigement et de collecte des déchets.

Il imposera également, par sa géométrie, un ralentissement de la vitesse des véhicules accédant aux onze immeubles locatifs du nouveau quartier et circulant à proximité du bâtiment scolaire.

Un éco-point sera réalisé en limite de la parcelle n° 1919, celui-ci, placé aux abords de la place de rebroussement facilitera le ramassage des déchets du nouveau quartier.

Les surfaces nécessaires à la construction de cette place de rebroussement se situent entièrement sur la parcelle n°1626, propriété de la Commune d'Epalinges, elles passeront ensuite au Domaine Public.

3. Coût des travaux

Le devis estimatif établi par l'ingénieur civil se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	195'000.00
Eclairage public, tubes, câblages et candélabres	"	17'500.00
Planie de la place pour containers		compris dans poste 1
Modification de conduites SI, contrôle caméra collect. EC	"	3'500.00
Marquages au sol et zone franchissable type "Pepite"	"	6'000.00
Signalisation verticale, panneaux d'information, etc.	"	4'000.00
Plantations, jardinage	"	5'500.00
Honoraires, soit :		
Honoraires géomètre	"	9'000.00
Honoraires Ingénieur Civil	"	49'500.00
Frais secondaires, reproduction de documents	"	3'500.00
Frais registre foncier, modification DP, abornement, inscriptions de servitudes et divers actes (donné à titre indicatif)	"	2'500.00
Compte d'attentes, taxes, divers et imprévus	"	24'000.00
MONTANT TOTAL NET TTC	**CHF**	**320'000.00**

4. Financement et planning de réalisation

Ces travaux se feront dans le courant du printemps prochain.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait permettre de financer ce projet sans recourir à l'emprunt.

Hormis l'amortissement comptable (environ CHF 10'660.-- sur 30 ans), le projet n'entraînera pas de nouvelles charges de fonctionnement, les surfaces concernées par les travaux étant déjà entretenues par la commune.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 23/2011 du 31 octobre 2011,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 320'000.-- (trois cent vingt mille francs) pour la création d'une place de rebroussement à l'extrémité Sud de la route du Grand-Chemin, tel que présenté dans le préavis n° 23/2011;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**
4. **d'autoriser le transfert au domaine public communal de ladite place de rebroussement et de sa voie d'accès.**

Epalinges, le 31 octobre 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	Le Secrétaire :
Maurice Mischler	Alexandre Good

Annexes : - Plan cadastral "variante 1" du 2 mai 2011 réalisé par F. Bovay, ingénieur-géomètre du bureau BBHH SA, à Epalinges
- Illustration, plan de situation et coupes types

Représentant municipal délégué : M. Bernard Krattinger